

L'âge de vote fait toujours débat

M1 Voter à 16 ans. Voilà le débat qui vient d'être relancé par la ministre de l'Éducation. Une question que les députés avaient étudiée auparavant avec leur projet de « pré-majorité », sans aucun résultat. La majorité en France reste inchangée depuis le mandat de Giscard d'Estaing, qui l'avait abaissée à 18 ans, une véritable révolution puisque celle-ci continuait à 21 ans depuis plus d'un siècle. « À 18 ans on n'est pas assez mûr ! », entendait-on dire en juillet 1974. Un argument repris aujourd'hui par beaucoup de gens. Voter avant d'avoir le permis de conduire laisse perplexe. Écoutons l'avis de Marianne, élève de 17 ans.

F1 Je me positionne nettement contre cette idée. D'une part, à 16 ans, on n'a pas la maturité politique nécessaire pour aller voter. D'autre part, on est influencé par son cercle familial.

M1 Et pour vous, Hubert Tison, prof d'histoire-géo ?

M2 Quand on fait travailler nos lycéens sur l'élection présidentielle, on constate leur manque de connaissance du fonctionnement de la vie démocratique. C'est dommage car leur intérêt est bel et bien évident.

M1 Madame la ministre, qu'avez-vous à dire ?

F2 La majorité pénale est accordée à 16 ans, et à 17 ans rien ne vous empêche de vous engager dans l'armée sans l'accord de vos parents. Pourquoi une telle incohérence dans la législation ? Un jeune devrait donc être capable de voter à cet âge-là. Leur vote est d'autant plus d'actualité que trois quarts des 18 à 25 ans ne se sont pas rendus aux urnes aux dernières élections régionales.